



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023
À 18 H 00

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis DUCHATEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Obligatoire : SPANC

Moret-Loing-et-Orvanne
Nanteau-sur-Lunain
Vernou-la Celle sur Seine
Villecerf
Villemer
Ville-Saint-Jacques

M. POUILLIER Édouard
M. GUIMARD Jean-François
M. PIGNOT Daniel
M. DEYSSON François
M. BEAUFRETON Franck
M. MALDINEZ Alain

Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye
Montigny sur Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Vernou-la Celle sur Seine

M SORIA Denis
M. CORBEL Jean-Yves
M. LEBEAU Olivier
M DESSOGNE Daniel délégué suppléant
de Mme EMBOULÉ Gerty
M. DEYSSON François
M. PERADON Philippe

Villecerf
Ville-Saint-Jacques

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye
Montigny-Sur-Loing

M. SORIA Denis délégué suppléant
de Mme DURASSIER Marie-Noëlle
M FRICHET Jean-Claude délégué suppléant
de M. TORRES DA COSTA Antonio
M. DESSOGNE Daniel
M. DEYSSON François
M. DUCHATEAU Francis

Vernou-la Celle sur Seine
Villecerf
Ville-Saint-Jacques

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye
Montigny sur Loing
Saint-Mammès

M. OTLINGHAUS Pascal
M. MOINAUX Bernard
M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : COLLECTE

Saint-Mammès

M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

Moret-Loing-et-Orvanne

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

Assistaient également à la réunion :

Agents de la collectivité territoriale :
Mme CLERVIL / Mme DELAUNE / M. GONÇALVES

Monsieur DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2023, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	17
En exercice	22	Contre	-
Présents	17	Abstention	-
Votants	17	Total	17

ORDRE DU JOUR

INFORMATION

Sans objet.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sans objet.

2 – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Sans objet.

3 – COMPÉTENCE COLLECTE

Sans objet.

4 – COMPÉTENCE TRAITEMENT

Sans objet.

5 – COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT

Sans objet.

6 – FINANCES

Point 1 Reprise et Affectation des Résultats – Année 2022

Le Président expose que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2021 dès le Budget Primitif 2022.

Reprise des résultats globaux de l'exercice 2021 :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de : 657 836,36 €
- ◆ La section d'exploitation fait apparaître un excédent de : 2 263 395,32 €

Résultats de l'exercice 2022 :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de : -578 633,68 €
- ◆ La section d'exploitation fait apparaître un excédent de : 577 512,29 €

Reprise et affectation par anticipation des résultats globaux de l'exercice 2022 :

- ◆ R001 /Report en section d'investissement d'un excédent de : 79 202,68 €
- ◆ R002 /Report en section d'exploitation d'un excédent de : 2 840 907,61 €

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ **AUTORISE** la reprise et l'affectation par anticipation les résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023, de la façon suivante :

- ✓ Section d'investissement :
 - C/R 001 – Résultats reportés ou anticipés (excédent) : 79 202,68 €
- ✓ Section d'exploitation :
 - C/R 002 – Report à la section d'exploitation (excédent) : 2 840 907,61 €

Quorum		Pour	17
En exercice	22	Contre	-
Présents	17	Abstention	-
Votants	17	Total	17

Point 2 Vote du Budget Primitif 2023

Le Président informe que le Budget 2023 s'élève à **9 970 950 €** et se décompose comme suit :

- ◆ Section d'exploitation :
 - ✓ Dépenses : **5 403 567 €**
 - Proposition budget 2023 : 5 403 567 €
 - ✓ Recettes : **5 403 567 €**
 - Reprise de l'excédent 2022 : 2 840 907 €
 - Proposition budget 2023 : 2 562 660 €
- ◆ Section d'investissement :
 - ✓ Dépenses : **4 567 383 €**
 - Proposition budget 2022 : 4 567 383 €
 - ✓ Recettes : **4 567 383 €**
 - Reprise de l'excédent 2022 : 79 202 €
 - Proposition budget 2023 : 4 488 181 €

Le Président présente le Budget Primitif 2023, en rappelant qu'il a été établi en fonction du Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté lors de la séance du 15 mars 2023.

Le Président précise que les opérations sont financées par :

1. Les redevances assainissement, (tarifs votés le 7 décembre 2022 pour l'ANC et l'Assainissement Collectif - Collecte et Traitement).
2. Les Participations Financières pour l'Assainissement Collectif des usagers (PFAC).
3. Les subventions accordées pour les opérations d'investissement :
 - ✓ de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - ✓ du Département de Seine et Marne.
4. Le recours à l'emprunt.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2023 du SIDASS par chapitre, conformément aux propositions ci-après :

Exploitation - DEPENSES	Budget primitif	Exploitation - RECETTES	Budget primitif
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 108 280 €	002 - RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE N-1 (excedent)	2 840 907 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	550 000 €	013 - REMBOURSEMENT DE CHARGES DE PERSONNEL	30 000 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	119 083 €	042-777 - Quote-part des subventions d'invest.	150 000 €
023 - VIRT A SECTION INV.	2 537 904 €	70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, ...	2 215 400 €
042-68 - DOT. AMORTISSEMENT	400 000 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 760 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	263 300 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 500 €
66 - CHARGES FINANCIERES	200 000 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 000 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	210 000 €	78- Reprise amortissement, dépréciation et provisions	15 000 €
68 - Dotations aux provisions	15 000 €		
TOTAL	5 403 567 €	TOTAL	5 403 567 €

Investissement - DEPENSES	Budget primitif	Investissement - RECETTES	Budget primitif
001 - RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE N-1	- €	001 - RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE N-1	79 202 €
040-13 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	150 000 €	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	- €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (cptes 21xx & 23XX)	70 000 €	021 - VIRT DE SECTION EXPL.	2 537 904 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	490 000 €	040-28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	400 000 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 000 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (cpte 238)	70 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 132 156 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 008 312 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 340 227 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	192 977 €
45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	240 000 €	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €
		45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	278 988 €
TOTAL	4 567 383 €	TOTAL	4 567 383 €

TOTAL BUDGET DEPENSES	9 970 950 €	TOTAL BUDGET RECETTES	9 970 950 €
------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

Quorum		Pour	17
En exercice	22	Contre	-
Présents	17	Abstention	-
Votants	17	Total	17

☞ **Question de M. DEYSSON :**

Le budget prévu au chapitre des emprunts tient-il compte de l'évolution liée aux taux variables ?

☞ **Réponse du Président :**

Oui tout à fait

☞ **Question de M. POUILLIER :**

A quoi correspond le chapitre 6688 : Frais financiers ?

☞ **Réponse du Président :**

Ce sont les frais de dossiers, normalement ce n'est pas nécessaire.

☞ **Question de M. DEYSSON :**

Dépenses imprévues, il est prévu que le comité prenne une délibération ? si oui il conviendrait de la prendre avant le vote du budget ?

☞ **Réponse du Président :**

Non, le Comité délibèrera si l'enveloppe doit être utilisée pour flécher la dépense.

☞ **Question de M. POUILLIER :**

La dernière fois vous aviez évoqué des difficultés de recrutement ? Est-ce toujours le cas ?

☞ **Réponse du Président :**

Au niveau administratif, un agent a été recruté, au niveau technique, l'offre a été relancée. Je rappelle que le SIDASS est en sous-effectif, le SIDEAU intégrant une nouvelle commune déléguée, la problématique des effectifs est à regarder de près.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 18 h 32.

Le Président par intérim,
Jean-Francois GUIMARD

Le Secrétaire de Séance,
Daniel DESSOGNE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Daniel Dessogne", written over a horizontal line.